

G&R Europe Distribution 5.



- ◀ Instrument financier émis par Natixis, véhicule d'émission de droit français, détenu et garanti par Natixis (Moody's : A2 ; Standard & Poor's : A au 6 mai 2014) dont l'investisseur supportera le risque de crédit.
- ◀ G&R Europe Distribution 5 est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- ◀ **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).
- ◀ **Éligibilité** : contrat d'assurance-vie en unité de compte, contrat de capitalisation et compte-titre.

L'organisme d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

G&R Europe Distribution 5.

Avec G&R Europe Distribution 5, l'investisseur s'expose à la variation de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 qui conditionne le remboursement du produit.

À l'échéance des 10 ans, en cas de forte baisse de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 au delà de 35% de son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cette valeur.

Afin de bénéficier d'un remboursement en cas d'une baisse de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 jusqu'à 35% de son Niveau Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'indice (Taux de Rendement Annuel Maximum de 6%).



Caractéristiques de **G&R Europe Distribution 5**

- **Un coupon conditionnel de 6% annuel** si, à une Date de constatation annuelle, le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé automatique**, à date fixe, activable à partir de la première année, si le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **À l'échéance des 10 ans, un remboursement du capital** tant que le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 n'a pas baissé de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance des 10 ans**, si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 a baissé de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial.

Dans l'ensemble de cette brochure, le terme « Niveau Initial » utilisé désigne le niveau de clôture de l'indice déterminé le 30 septembre 2014. Les termes « Capital » et « Capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit, soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis.



Avantages

- **G&R Europe Distribution 5** offre un coupon de 6% si à chaque Date de constatation annuelle le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial (et dès lors que le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé).
- Mécanisme de remboursement anticipé : **G&R Europe Distribution 5** sera remboursé par anticipation au pair si à une Date de constatation annuelle le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **G&R Europe Distribution 5** bénéficie d'un remboursement du capital à l'échéance tant que l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 n'a pas baissé de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial à cette date.



Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être totale.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 6% par année écoulée.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur Natixis (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Natixis (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- En cas de revente des titres de créance avant la Date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de remboursement final (cf. contrat d'assurance).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 et connaître de fortes fluctuations en particulier avant chaque Date de constatation annuelle si le niveau de l'indice est proche de 70% de son Niveau Initial ou à la Date de constatation finale, si le niveau de l'indice est proche de 65% de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.

◀ Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 1 à l'année 9, à chaque Date de constatation annuelle, dès que le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est activé, et l'investisseur reçoit, à la Date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du Capital initial
+
Un coupon de 6%

◀ Un objectif de coupon annuel de 6%

De l'année 1 à 9, à chaque Date de constatation annuelle, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 de la sélection par rapport à son Niveau Initial.

- Si le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 n'a pas baissé de plus de 30% (inclus) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ :

Un coupon de 6%



(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de constatation finale, le 30 septembre 2024, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 par rapport à son niveau à la Date de constatation initiale (le 30 septembre 2014).

CAS FAVORABLE : Si le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 n'a pas baissé de plus de 30% (inclus) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 14 octobre 2024⁽²⁾:

**L'intégralité du Capital initial
+
Un coupon de 6%**

CAS MÉDIAN : Si le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 a baissé de plus de 30% (exclu) mais n'a pas baissé de plus de 35% (inclus) depuis l'origine, l'investisseur reçoit le 14 octobre 2024⁽²⁾:

L'intégralité du Capital initial

CAS DÉFAVORABLE : Si le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 a baissé de plus de 35% (exclu) depuis l'origine, l'investisseur reçoit le 14 octobre 2024⁽²⁾ :

**La Valeur Finale⁽³⁾ de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital
à l'échéance**

(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

(3) La Valeur Finale correspond au niveau de l'indice à l'échéance exprimée en pourcentage du Niveau Initial.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

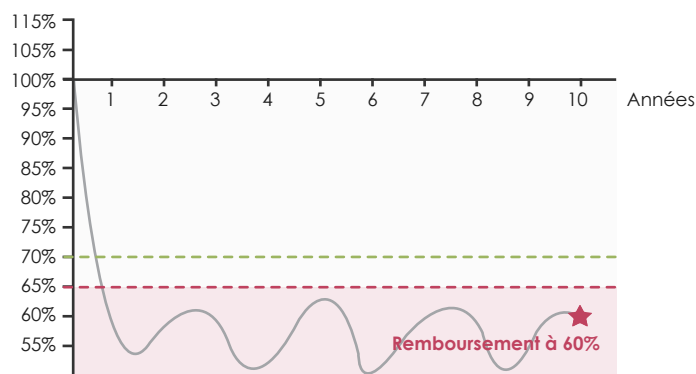
— Performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30
 - - Barrière de coupon (70%)
 - - Seuil de remboursement du capital à l'échéance (65%)

■ Coupon 6%
 ★ Remboursement à terme de G&R Europe Distribution 5

Scénario défavorable : baisse de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial à l'échéance

- A l'issue des années 1 à 9, l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 enregistre une baisse supérieure à 30% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur ne reçoit pas de coupon.
- A l'échéance, le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 a baissé de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur ne reçoit pas de coupon et reçoit la Valeur Finale de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, soit 60%.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.

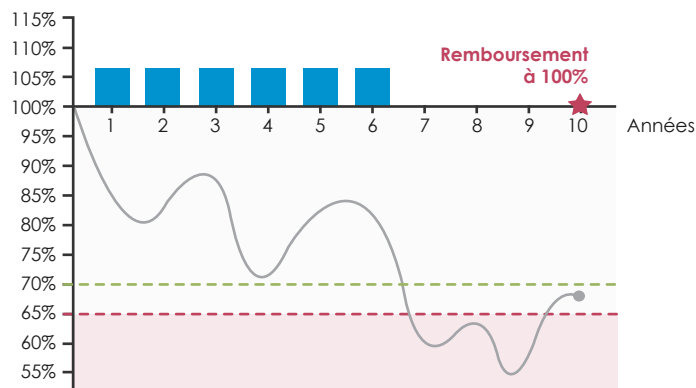
Somme des coupons perçus : 0%
Valeur de remboursement : 60%
Total perçu = 60%, soit un TRA⁽¹⁾ de -4,98%



Scénario médian : baisse de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 de moins de 35% à l'échéance

- En années 1 à 6, le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 n'enregistre pas de baisse supérieure à 30% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ chaque année un coupon annuel de 6%.
- En années 7, 8 et 9, le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 a baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur ne reçoit pas de coupon.
- A l'échéance, le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieur à 35% mais est inférieur à 30% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur est remboursé au pair, soit 100%.

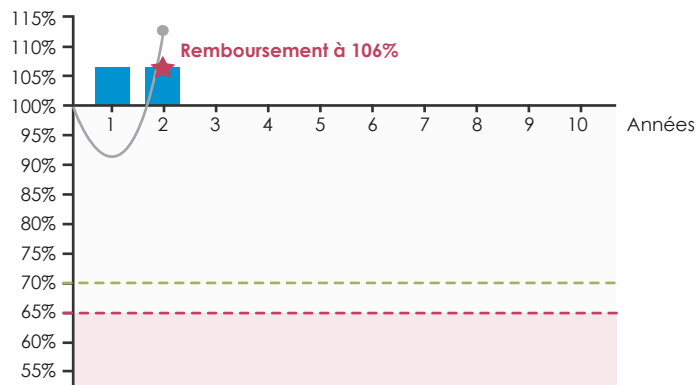
Somme des coupons perçus : 6 x 6% = 36%
Valeur de remboursement : 100%
Total perçu⁽²⁾ = 136%, soit un TRA⁽¹⁾ de 3,87%



Scénario favorable : hausse de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 par rapport à son Niveau Initial de l'année 2

- A l'issue de l'année 1, le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 n'enregistre pas de baisse supérieure à 30% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ donc un coupon annuel de 6% au titre de l'année concernée.
- A l'issue de l'année 2, le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieur ou égal à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé est activé, l'investisseur est remboursé au pair et reçoit⁽²⁾ un coupon de 6% au titre de l'année 2, soit 106%.

Somme des coupons perçus : 2 x 6% = 12%
Valeur de remboursement : 100%
Total perçu⁽²⁾ = 112%, soit un TRA⁽¹⁾ de 6%



(1) TRA : Taux de Rendement Actuariel.

(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

Zoom sur l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30

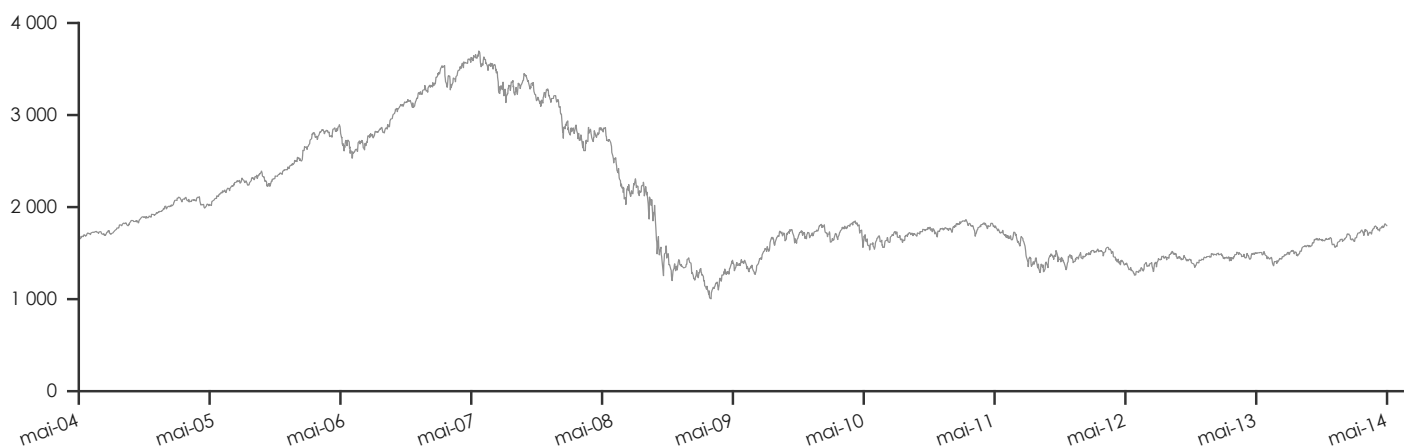
Description de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30

L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (hors dividendes) offre une exposition aux 30 valeurs de la zone euro versant le dividende le plus élevé couvrant tous les pays de l'indice EURO STOXX®. Cet indice, libellé en euros, n'inclut que des sociétés affichant un taux de croissance historique du dividende par action sur cinq ans non négatif et un ratio dividende/bénéfices par action inférieur ou égal à 60%. Les pondérations sont déterminées en fonction du rendement du dividende net.

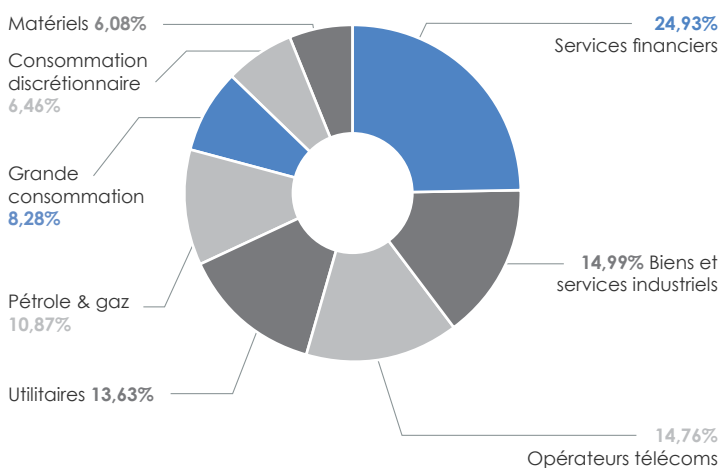
Comme il s'agit d'un indice (hors dividendes), sa performance dépend uniquement des variations de cours des actions et non des dividendes versés par les actions qui ne sont pas réinvestis dans l'indice.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

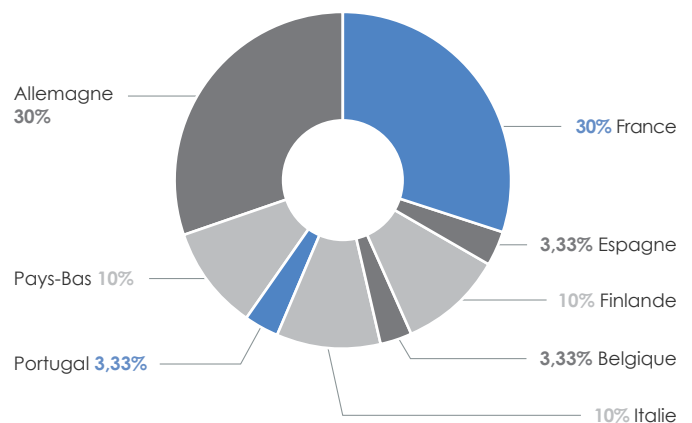
Evolution de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30



Répartition sectorielle



Répartition géographique



TYPE	Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Natixis
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0011897222
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
VALEUR NOMINALE	1 000 €
SOUS-JACENT	Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (code Bloomberg : SD3E)
PRIX DE SOUSCRIPTION	100%
DATE D'ÉMISSION ET DE RÈGLEMENT	14 octobre 2014
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	30 septembre 2015 ; 30 septembre 2016 ; 2 octobre 2017 ; 1 octobre 2018 ; 30 septembre 2019 ; 30 septembre 2020 ; 30 septembre 2021 ; 30 septembre 2022 ; 2 octobre 2023
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	14 octobre 2015 ; 14 octobre 2016 ; 16 octobre 2017 ; 15 octobre 2018 ; 14 octobre 2019 ; 14 octobre 2020 ; 14 octobre 2021 ; 14 octobre 2022 ; 16 octobre 2023
DATE DE CONSTATATION FINALE	30 septembre 2024
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	14 octobre 2024
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 le 30 septembre 2014
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le niveau de clôture du sous jacent est publié.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché Natixis assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1% sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Natixis paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum de 0,45% du montant effectivement placé.
AGENT DE CALCUL	CACEIS Bank Luxembourg
PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	Bourse de Luxembourg
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30.
- **Risque lié au Sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, et donc à l'évolution des marchés actions de la zone Euro.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

Le présent document est à caractère promotionnel.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des Titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus »). **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISES A SOUSCRIRE A CE PRODUIT.** En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des Titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'émetteur du produit, et Derivatives Capital, chargé de la distribution de ce produit, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amené à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, Instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

Informations importantes -Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des titres a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n°14-211 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les conditions définitives de l'émission datées du 23 mai 2014 sont disponibles sur le site de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque-prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementé par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé.

Avertissement de STOXX Ltd. – L'EURO STOXX® Select Dividend 30 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



G&R Europe Distribution 5.

Période de commercialisation jusqu'au 30 septembre 2014

Coupon conditionnel de 6% annuel

Cadre d'investissement : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.
www.derivativescapital.com

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de G&R Europe Distribution 5 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30 septembre 2014.